



**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE DU T.T.T.
EN DATE DU SAMEDI 17 MARS 2018**

Association

Tampon Tennis de Table



LIEU : salle de réunion du stade Klébert PICARD

97430 LE TAMPON

HORAIRE : 18 H 00

DEROULEMENT

Dossier suivi par

Marc DUBOURDIEU
Président

Téléphone
02 62 57 62 58

Courriel
tampontt@travelmad.fr

Adresse
25 rue Benjamin Hoareau
97430 LE TAMPON

Site Internet
tampon-tennis-de-table.re

Salle spécialisée
Gymnase William Hoarau
35 rue Charles Baudelaire
97430 LE TAMPON

Agrément Ministériel
974 8760

Siret
49231936300023

Code APE
9312Z

Code APS
97409ET0103

- Signature de la fiche de présence (Cf. document joint)
- Le président souhaite la bienvenue à tous les adhérents qui se sont déplacés pour assister à l'Assemblée Générale Ordinaire.
- Pour rappel, les A.G.O. sont organisées tous les ans. Nous adoptons une mesure initiée en 2016, à savoir organiser les Assemblées Générales au mois de mars, afin d'être le plus possible en phase avec le dossier CNDS de la DRJSCS.
- Le président annonce que la présentation des différents rapports (moral et d'activité, financier), du compte de résultat 2017 et du budget prévisionnel 2018 sera faite de manière simplifiée. En effet ces documents ont été envoyés à chacun des adhérents de l'association. Ces derniers ont eu tout le loisir de les étudier. Les questions sur ces documents seront abordées à la fin de la présentation.
- Le président remercie les différents membres du Conseil d'Administration qui l'ont aidé à rédiger les documents présentés pour cette A.G. Ordinaire.
- Les différents points « positifs » et « négatifs » relevés dans les différents comptes rendus sont repris de manière simplifiée au travers d'une présentation vidéo projetée.

L'association compte 93 adhérents à ce jour. 14 personnes étaient présentes ou représentées lors de cette Assemblée Générale Ordinaire, 14 suffrages ont été exprimés à chaque vote.

ORDRE DU JOUR

Aucun adhérent n'en exprimant le besoin, les votes se déroulent à main levée.

2/3

1. Compte-rendu moral et d'activité de l'exercice 2017 (Cf. document joint)

→ **ADOPTE** à l'unanimité

2. Compte-rendu financier de l'exercice 2017 (Cf. document joint)

→ **ADOPTE** à l'unanimité

3. Budget prévisionnel pour l'exercice 2018 (Cf. document joint)

→ **ADOPTE** à l'unanimité

4. Election de nouveaux membres au sein du C.A.

→ A l'unanimité, Raymond BUREL (Licence N° 9D2382) est admis au sein du Conseil d'Administration de l'association. Son mandat se terminera lors de la prochaine Assemblée Générale Elective.

5. Eviction du Conseil d'Administration

→ Conformément à nos statuts, Expédit MONTAUBAN (Licence N° 9D1732) ne fait plus partie du C.A. (absences non excusées consécutives de 3 réunions).

6. Modification des statuts

→ Les modifications des statuts sont adoptées à l'unanimité

Modifications :

- **Article 12 – Réunion du conseil d'administration**

Le conseil d'administration se réunit au moins **une fois par trimestre**, sur convocation du président, ou à la demande **d'au moins quatre (4)** de ses membres.

Par

Article 12 – Réunion du conseil d'administration

Le conseil d'administration se réunit au moins **une fois par trimestre**, sur convocation du président, ou à la demande **d'au moins un tiers** de ses membres.

- **Article 12 – Réunion du conseil d'administration**

Les délibérations sont constatées par des procès-verbaux **signés du président et du secrétaire.**

Par

Article 12 – Réunion du conseil d'administration

Les délibérations sont constatées par des procès-verbaux **signés du président et/ou du secrétaire.**

7. Ajout d'un article dans le règlement intérieur

→ ADOPTE à l'unanimité

Modifications :

Modification du titre de l'article 4

Article 4

Dispositions pour les entraînements, les compétitions

Devient

Dispositions pour les entraînements, les compétitions, les stages, les déplacements organisés par le Tampon Tennis de Table ou tout autre organisation

3/3

Ajout d'un article numéroté : f - Sélection des joueurs à des stages et/ou compétitions

Les joueurs (Jeunes et Adultes, Dames et Hommes) qui auront été sélectionnés par une entité autre que le Tampon Tennis de Table (Ligue Réunionnaise de Tennis de Table, Fédération, ...) pour participer à un stage local ou à l'extérieur du département, à une compétition locale ou à l'extérieur du département, à des entraînements ponctuels ou réguliers dans le département, devront au préalable en avvertir le président ainsi que le ou les entraîneurs du club.

Une inobservation de ce point pourra amener le joueur, ou les parents de ce dernier s'il est mineur, à répondre de ce manquement devant le conseil d'administration comme prévu à l'article 6 du Règlement Intérieur de l'association.

8. Questions diverses

- Compte-rendu de la réunion de la Commission Sportive dans laquelle était impliquée Annaëlle ETHEVE pour le T.T.T : question non traitée car la réunion n'a pas eu lieu.

- Envoi de questions diverses pour la prochaine A.G. de Ligue du 9 avril 2018 portant sur la demande de toutes les pièces comptables de l'année 2016, la raison de la non demande du solde de subventions, toujours pour l'année 2016 et le report des entrées au Conseil de Ligue de l'AG 2016 vers l'AG 2017.

La séance est levée par le président à 18 h 30. Un pot est pris en commun.

Le président



Marc DUBOURDIEU